

**Amqui, le 6 février 2017** Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui tenue le 6 février 2017 à la salle Gérard-Dubé située au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s :

M. Gaëtan Ruest, ing., maire  
Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1  
M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2  
Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3  
M. Égide Charest, conseiller, district n° 4  
M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Est absent :

M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5 (absence motivée)

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier  
Mme Marie-Hélène Dupont, avocate et greffière  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs  
M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics  
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement économique

**N° 2017-xxx** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

L'adoption de l'ouverture de la séance est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_ à 20 h \_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx** **ORDRE DU JOUR**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx** **PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017 – ADOPTION**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017 est approuvé, tel que rédigé, sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR DE COURTS SUJETS NON MENTIONNÉS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE**

Une période de 15 minutes maximum est prévue pour que les citoyennes et les citoyens puissent poser des questions ou faire des commentaires sur de courts sujets qui ne sont pas prévus à l'ordre du



que la Ville d'Amqui autorise MM. Jean-Yves, Jonathan et Francis à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui les documents concernant l'entente financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2015-217**      **Moisson Vallée de la Matapédia – Aide financière pour le jardin communautaire**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de faire un don au montant de 2 500 \$ à Moisson Vallée de la Matapédia afin de les aider dans le projet de jardin communautaire dans la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX**      **Travaux au camping d'Amqui inc. – Décompte progressif des coûts n° 4 – Acceptation**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter le décompte progressif des coûts n° 4 dans le cadre des travaux au camping d'Amqui pour la somme de 90 397,77 \$, taxes incluses à l'entrepreneur des travaux Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX**      **Règlement n° 807-17 décrétant une dépense et un emprunt de 631 695 \$ pour l'installation du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque – Avis de motion**

\_\_\_\_\_, conseiller\_\_\_\_, donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance, un règlement portant le n° 807-17 décrétant une dépense et un emprunt de 631 695 \$ pour l'installation du réseau d'aqueduc et d'égouts à la place Lévesque sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX**      **Règlement n° 808-17 décrétant une dépense et un emprunt de 2 493 126 \$ pour des travaux relatifs au réseau d'aqueduc et d'égouts sur une partie des rues Alexis, Normand Nord, Normand Sud, place Guérette, Brigitte et Roy – Avis de motion**

\_\_\_\_\_, conseiller\_\_\_\_, donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance, un règlement portant le n° 807-17 décrétant une dépense et un emprunt de 2 493 126 \$ pour des travaux relatifs au réseau d'aqueduc et d'égouts sur une partie des rues Alexis, Normand Nord, Normand Sud, place Guérette, Brigitte et Roy sera présenté pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Mandat au Service de génie de la MRC de La Matapédia –  
Confection du cahier des charges pour l'appel d'offres public pour  
l'achat d'asphalte à la tonne et l'exécution de travaux de  
recouvrement et de pavage neuf pour l'année 2017**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de mandater le Service de génie de la MRC de La Matapédia afin de  
procéder à la confection d'un cahier des charges pour l'appel d'offres  
public relatif à l'achat d'asphalte à la tonne et l'exécution de travaux de  
recouvrement et de pavage neuf pour l'année 2017 et d'y assumer la  
surveillance desdits travaux;

de procéder au lancement de l'appel d'offres public pour les travaux de  
recouvrement et de pavage pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Acquisition du lot 3 165 719 du Cadastre du  
Québec – Mandat à M<sup>e</sup> \_\_\_\_\_, notaire et désignation  
des signataires**

Considérant que suite à la vente d'immeubles pour taxes effectuée par  
la MRC de la Matapédia le 11 juin 2015 la Ville d'Amqui a  
acquis un titre de propriété;

Considérant que la Ville d'Amqui souhaite régulariser son titre de pro-  
priété;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui acquière le lot 3 165 719 du Cadastre du Québec;

d'accorder un mandat à M<sup>e</sup> \_\_\_\_\_, notaire, afin de procéder à la  
confection d'un acte notarié visant l'acquisition du lot 3 165 719 du  
Cadastre du Québec;

que M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et Mme Marie-Hélène Dupont, avocate  
et greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Amqui,  
tous les documents relatifs à l'acquisition du lot 3 165 719 du Cadastre  
du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RESSOURCES HUMAINES**

N° 2017-xxx

**Embauche de Mme Ariane Parent au poste de responsable des res-  
sources humaines et des technologies de l'information par intérim -  
remplacement d'un congé de maternité**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que Mme Ariane Parent soit embauchée au poste de responsable des

ressources humaines et des technologies de l'information par intérim à compter du 27 février 2017 pour une durée approximative de treize (13) mois;

d'accepter les termes de l'entente entre Mme Ariane Parent et la Ville d'Amqui selon la *Politique de rémunération des salariés cadres*;

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville d'Amqui ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Confirmation d'embauche de Mme Suzie Lechasseur au poste de trésorière-adjointe**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

de confirmer l'embauche de Mme Suzie Lechasseur au poste de trésorière adjointe depuis le 30 janvier 2017. L'embauche se fait selon les conditions de la convention collective de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Appel d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement – Adhésion de la Ville d'Amqui**

Considérant que la Ville d'Amqui a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Considérant que la Ville d'Amqui désire se joindre à ce regroupement;

Considérant que conformément à la Loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Considérant que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

Par conséquent,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ

le processus menant à l'adjudication du contrat;

que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq (5) ans;

que la Ville d'Amqui s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

que la Ville d'Amqui s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

que la Ville d'Amqui s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec**

Considérant que chaque année, 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

Considérant que les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre, ils veulent y contribuer;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

Considérant que l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

Considérant que ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

Considérant que l'UMQ, en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec, met en œuvre, à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

Considérant que ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

Considérant que l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

Considérant que la Ville d'Amqui désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société

civile en leur donnant, notamment, des possibilités de développer leur employabilité;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui signifie son intérêt à l'Union des municipalités du Québec pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et, par conséquent, réserve emplois d'été dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 – Lettre d'entente n° 2017-002**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2017-002 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 – Lettre d'entente n° 2017-003**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2017-003 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 – Lettre d'entente n° 2017-004**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2017-004 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et

trésorier, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx Entente syndicale entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142 – Lettre d'entente n° 2017-005**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter les termes de la lettre d'entente n° 2017-005 intervenue entre la Ville d'Amqui et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1142, et d'autoriser M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier, ainsi que Mme Marie-Pierre Morin, responsable des ressources humaines et des technologies de l'information, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville d'Amqui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**N° 2017-xxx Appel d'offres public – Réfection du rang St-Joseph – Adjudication conditionnelle du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de Les entreprises L. Michaud et fils pour l'exécution des travaux de pavage et voirie dans le rang Saint-Joseph. Cette soumission est pour une somme maximale de 776 340, 05 \$, taxes incluses, elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que ce montant de 776 340, 05 \$, taxes incluses, soit financé à même le \_\_\_\_\_ et conditionnelle à l'obtention du financement et de la signature du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Autre soumission reçue :**

Entreprises Claveau Itée:	903 621, 73 \$
Constructions B.M.L.	911 352,55 \$
Les entreprises Roy, Duguay et associés	1 033 154,66 \$
Les entreprises d'Auteuil et fils inc.	972 438,97 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-xxx Appel d'offres public – Réfection du rang St-Paul – Adjudication conditionnelle du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de les Entreprises L. Michaud & fils (1982) Inc.

pour l'exécution des travaux de pavage et voirie dans le rang Saint-Paul. Cette soumission est pour une somme maximale de 335 609, 44 \$, taxes incluses, elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que ce montant de \_\_\_\_\_ \$, plus taxes, soit financé à même le \_\_\_\_\_ et conditionnelle à l'obtention du financement et de la signature du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Autre soumission reçue :

Entreprises Claveau Itée:	453 484, 91 \$
Les excavations Léon Chouinard et fils Itée	421 407,87 \$
Les entreprises Roy, Duguay et associés	520 421,11 \$
Gervais Dubé inc.	439 539,05 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-xxx

**Appel d'offres public – Réfection du rang St-Guillaume – Adjudication conditionnelle du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de les Entreprises L. Michaud & fils (1982) Inc. pour l'exécution des travaux de pavage et de voirie dans le rang Saint-Guillaume. Cette soumission est pour une somme maximale de 880 274,54 \$, taxes incluses, elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet;

que ce montant de 880 274,54 \$, taxes incluses, soit financé à même le \_\_\_\_\_ et conditionnelle à l'obtention du financement et de la signature du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Autre soumission reçue :

Entreprises Claveau Itée:	951 267,93 \$
Excavations Léon Chouinard et fils Itée	1 103 041,55 \$
Constructions B.M.L.	1 053 360,23 \$
Entrepreneur général Roy/Duguay & ass.	1 252 320,70 \$
Les entreprises d'Auteuil et fils inc.	1 224 199,51 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Appel d'offres public – Contrat d'entretien paysager 2017-2018 – Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise Maurice Bélanger Paysagiste inc. pour l'entretien paysager pour les années 2017 et 2018. Cette soumission est pour une somme maximale de 90 419,79 \$, taxes

incluses. Elle est la seule soumission conforme reçue dans le cadre de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX      Appel d'offres sur invitation – Contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs pour l'année 2017 – Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise D. Lebrun inc. pour l'approvisionnement et la plantation de fleurs, la préparation de la terre avant la plantation, l'épandage d'engrais et l'arrosage journalier de fleurs pour la saison 2017. Cette soumission est pour une somme maximale de 18 345, 41 \$, taxes incluses. Elle est conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

Autre soumission reçue :

Maurice Bélanger Paysagiste inc. :      24 506, 92 \$, taxes incluses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX      Appel d'offres sur invitation – Achat d'une (1) camionnette – Adjudication du contrat**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la soumission de l'entreprise Automobiles Villeneuve inc. pour l'achat d'une camionnette au montant de 37 361,13 \$, taxes incluses. Cette soumission est la seule conforme et la plus basse reçue dans le cadre de l'appel d'offres à cet effet.

Cette acquisition est financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**N° 2017-XXX      Permis d'intervention – Année 2017 – Travaux dans l'emprise des routes du MTQ**

Considérant que la Ville d'Amqui doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Ville d'Amqui est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

Considérant que la Ville d'Amqui s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports du Québec;

Considérant que la Ville d'Amqui s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports du Québec pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

que la Ville d'Amqui demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 et qu'elle autorise M. Stéphane Chiasson, directeur du Service des travaux publics, à signer lesdits permis d'intervention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **URBANISME**

N° 2017-XXX

#### **Demande de dérogation de M. Normand Lévesque – Lots 3 164 555 et 3 164 552 du Cadastre du Québec situés au 145, rue des Hirondelles**

Considérant que la demande vise à autoriser la localisation de la résidence qui ne respecte pas les normes d'implantation prescrites par le *Règlement de zonage n° 613-05*;

Considérant que la présente demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures, notamment quant aux dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation;

Considérant que selon le certificat de localisation réalisé par les arpenteurs Bernard et Gaudreault, l'empiètement de la résidence dans la marge de recul avant est mineur;

Considérant que lors de la construction de la résidence, le propriétaire a utilisé les services d'un arpenteur pour l'implantation de celle-ci sur le terrain;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2016-0577 visant à accepter l'empiètement de 0,22 mètre à l'intérieur de la marge de recul avant de 7,5 mètres pour la résidence située au 145, rue des Hirondelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Développement économique ».

**LOISIRS ET CULTURE**

**N° 2017-XXX**

**Semaine de la persévérance scolaire – Appui de la Ville d’Amqui**

Considérant que la semaine de persévérance scolaire se tiendra du 13 au 17 février 2017 sous le thème des superhéros de la persévérance scolaire;

Considérant qu’une campagne de sensibilisation est déployée à l’échelle provinciale pour faire la promotion de l’importance de la participation de tous et chacun dans la réussite éducative des jeunes;

Considérant que les élus de la Ville d’Amqui sont conscients qu’ils peuvent jouer un rôle et faire la promotion de la persévérance scolaire;

Considérant que le conseil municipal de la Ville d’Amqui désire poser des gestes concrets en faveur de la persévérance scolaire des jeunes;

En conséquence,

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

De mettre en place les initiatives suivantes visant à favoriser la persévérance scolaire des jeunes sur leur territoire :

adopter une résolution soulignant l’appui de la Ville d’Amqui à la persévérance scolaire;

mobiliser les élus municipaux à se présenter dans les écoles primaires et secondaires de la Ville d’Amqui afin d’encourager et de sensibiliser les jeunes aux enjeux et défis de la persévérance scolaire;

publier sur le site Facebook de la ville d’Amqui le bouclier JPS, avec les dates de la semaine de persévérance scolaire;

---

---

---

---

---

---

**DEMANDES DE DON ET COMMANDITE**

**N° 2017-XXX**

**Liste des dons et commandites au 31 janvier 2017**

Considérant que le comité d’analyse des dons et commandites a reçu et étudié les demandes suivantes lors de la rencontre tenue le 31 janvier 2017;

En conséquence,

il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé \_\_\_\_\_

d'approuver les dons et commandites suivants :

DEMANDEUR	PROJET/ÉVÈNEMENT	DON/COMMANDITE
7 <sup>e</sup> Salon des mots de La Matapédia	Salon des mots 2017	1000 \$
Les Grands Amis de La Vallée	Mini-beach party le 3 mars 2017	500 \$
Arc-O-Val inc	Activité Pêche en ville à l'été 2017	500 \$
Centre chrétien d'Amqui	Souper de Noël 2016	300 \$
Enfant-Soleil 2017	Participation de Mme Véronique Boulianne	250 \$
École secondaire Armand-St-Onge	Activité sur les saines habitudes de vie	100 \$
Tournoi Omnium Yves-Lévesque 2017	Tournoi de volleyball	Gratuité de la Salle communautaire, de l'aréna et du bar de l'aréna, selon les pratiques de la Ville d'Amqui en lien avec la facturation; Prix de la bière au prix coûtant; Poursuite de l'entente de location des surfaces avec le Tournoi orange Alouette de Sept-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **REPRÉSENTATIONS, CONGRÈS ET FORMATIONS**

N° 2017-XXX

#### **Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 4 et 5 mai 2017 à Montréal**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Gaëtan Ruest, ing., maire, et M. Pierre D'Amours à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra les 4 et 5 mai 2017, à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

#### **Formation info-excavation le 30 mars 2017 à Rimouski**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Joël Lavoie, technicien en génie civil, à participer à la formation info-excavation le 30 mars 2017, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N° 2017-XXX

**Rencontre régionale de l'AQAIRS à Rimouski le 23 février 2017**

Il est proposé par \_\_\_\_\_  
appuyé par \_\_\_\_\_

d'autoriser M. Jonathan Lévesque, directeur du Service les loisirs, à se déplacer à la rencontre régionale de l'AQAIRS qui se tiendra le 23 février 2017, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour concernant le point « Affaires nouvelles ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

Une période est réservée aux citoyennes et aux citoyens voulant poser des questions ou faire des commentaires sur différents sujets.

---

---

---

---

---

---

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES POUR LES ÉLUS**

Une période est réservée aux élus voulant faire des commentaires sur différents sujets.

---

---

---

---

---

---

---

N° 2017-xxx

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à \_\_\_\_\_ sur une proposition de \_\_\_\_\_, appuyée par \_\_\_\_\_.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gaëtan Ruest, ing.  
Maire

---

Marie-Hélène Dupont, avocate  
Greffière